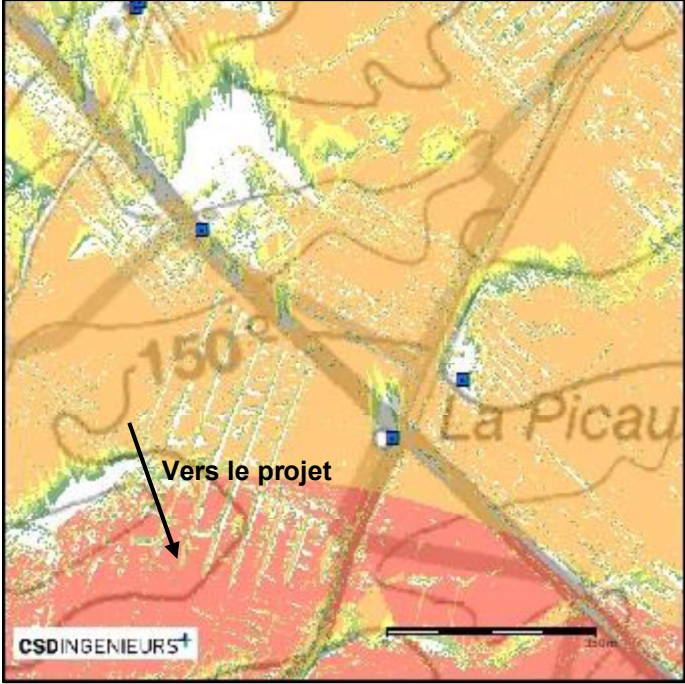


<p>Visibilité générale</p> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ZH/ZHCR/ZACC ■ Zone boisée ■ Zone de non-visibilité <p>Incidences paysagères quantitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Négligeables ■ Faibles ■ Limitées ■ Modérées ■ Importantes 	 <p>Figure 108 : Incidences paysagères quantitatives – habitations isolées sises Chaussée de Huy et Rue Sainte-Wivine</p>	<p>Situées au nord du projet le long de la Chaussée de Huy et de la Rue Sainte-Wivine, ces habitations isolées possèdent des vues dégagées vers les éoliennes. Seuls quelques arbres isolés présents au sein des espaces privés filtrent quelque peu les vues vers le projet.</p> <p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance au projet : minimum 1270 m • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 6,7° <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : pales, moyeu et mât partiel <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : arbres isolés ○ Obstacles visuels anthropiques : aucun • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement orientées vers le projet ○ espaces publics : majoritairement pas orientées vers le projet 	<p>A l'échelle des habitations isolées au nord du projet : modérées</p>
<p>Illustration : voir PHOTOMONTAGE 10</p>			